

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DU  
VERCORS  
LA CHAPELLE EN VERCORS / SAINT AGNAN EN VERCORS  
45 RUE DES ÉCOLES – 26420 SAINT AGNAN EN VERCORS

COMpte RENDU DU COMITÉ SYNDICAL  
SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025

Le premier avril deux mil vingt-cinq, à 20h00, le Comité Syndical s'est réuni en session **ordinaire**, dans la salle du conseil de la commune de la Chapelle en Vercors, sous la Présidence de Monsieur **Yves PESENTI**, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 8

Étaient présents : Messieurs **Yves PESENTI**, **Cyrille EYMARD**, **Pascal BRUNET**, **Laurent LEONOFF**, **Frédéric ALLIER** et **Robert JUGE**.

Absents : /

Absents excusés : Messieurs **Michaël AUDEMARD** et **Alexandre BONNIER**

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Monsieur **Pascal BRUNET**.

Assistait également à la réunion : /

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du 11/03/2025.
- Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 : Budgets Eau et Assainissement.
- Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2024 : Budgets Eau et Assainissement
- Vote du budget primitif 2025 : Budgets Eau et Assainissement.
- Questions diverses.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Président demande à ajouter un sujet à l'ordre du jour : *approuvé à l'unanimité*.

« *Remboursement de factures* »

**Secrétaire de séance** : Monsieur **Pascal BRUNET**.

Approbation du procès-verbal du 11/03/2025 : *approuvé à l'unanimité*.

**Délibération n° 2025-09** : « *Remboursement de factures* » : *approuvé à l'unanimité*.

Le Président a organisé une réception pour le départ en retraite de l'agent technique du syndicat. Il a chargé Mme Évelyne BOTALLA-GAMBETTA, agent administratif du syndicat, de s'occuper des achats nécessaires pour le compte du syndicat.

Celle-ci a fait l'avance des factures ci-dessous pour un total de 174,32 €.

- ✓ La Poste du 11/03/2025 d'un montant de.....33,36 €
- ✓ La Poste du 20/03/2025 d'un montant de.....7,14 €
- ✓ Patis' Art du 14/03/2025 d'un montant de.....35,00 €
- ✓ Comptoir Plus du 14/03/2025 d'un montant de.....98,82 €

Le Président propose que le syndicat rembourse le montant total de ces factures.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité**,

➤ **ACCEPTE** de rembourser la somme de cent soixante-quatorze euros et trente-deux cents,  
à Mme Evelyne BOTALLA-GAMBETTA ;

➤ **CHARGE** Monsieur le Président de signer le mandat de paiement correspondant.

**Délibération n° 2025-10 : « Remplacement de l'adjoint technique » : approuvé à l'unanimité.**

Le Président rappelle que le syndicat a publié en début d'année 2025 une offre d'emploi pour le remplacement de l'adjoint technique pour raison de mise en retraite au 01 avril 2025.

Les rares candidatures se sont avérées infructueuses.

Pour des raisons de continuité de service, et en attendant une prochaine campagne de recrutement, le syndicat va faire appel au service technique de la commune de la Chapelle en Vercors sous l'égide de la convention en cours, valable du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2026.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **ACCEPTE** de reporter sa campagne de recrutement et de faire appel au service technique de la commune de la Chapelle en Vercors.

**Délibération n° 2025-11 : « Approbation du compte financier unique 2024 budget EAU » : approuvé à l'unanimité.**

Monsieur Le Président présente aux membres du Comité Syndical le compte financier unique 2024 du budget eau, qui s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement :</b>		<b>Investissement :</b>	
Dépenses	203 006,13 €	Dépenses	746 786,70 €
Recettes	185 747,59 €	Recettes	557 658,26 €
Solde d'exécution	-17 258,54 €	Solde d'exécution	-189 128,44 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2024** (réalisation 2024 + report 2023) :

Fonctionnement 95 978,41 €  
Investissement - 212 673,81 €

**Restes à réaliser d'investissement à reporter :**

Recettes 231 167,00 €  
Dépenses 8 000,00 €

À l'issue de cette présentation et hors présence de Monsieur le Président,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **DÉCLARE** que le Compte financier unique 2024 budget EAU, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération n° 2025-12 : « Affectation du résultat de fonctionnement 2024 budget EAU » : approuvé à l'unanimité.**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le résultat positif du service de l'Eau pour l'exercice 2024 s'élève à **95 978,41 €** en fonctionnement. Cette somme est conforme aux écritures du comptable principal du SGC Nord Drôme. Il convient de procéder à l'affectation de cet excédent.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

Report en exploitation R 002 sur budget 2025 : ..... **95 978,41 €**

**Délibération n° 2025-13 : « Vote du budget primitif 2025 budget EAU » : approuvé à l'unanimité.**

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le budget primitif 2025 service EAU, qui s'établit ainsi :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>			<b><u>Investissement :</u></b>	
Dépenses	259 100,00 €		Dépenses	485 167,00 €
Recettes	259 100,00 €		Recettes	485 167,00 €

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2025 du Syndicat « service eau »

**Délibération n° 2025-14 : « Approbation du compte financier unique 2024 budget ASST » : approuvé à l'unanimité.**

Monsieur Le Président présente aux membres du Comité Syndical le compte financier unique 2024 du budget assainissement, qui s'établit ainsi :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>			<b><u>Investissement :</u></b>	
Dépenses	219 541,00 €		Dépenses	238 551,39 €
Recettes	222 281,00 €		Recettes	171 145,47 €
Solde d'exécution	2 740,00 €		Solde d'exécution	-67 405,92 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2024** (réalisation 2024 + report 2023) :

Fonctionnement	78 877,85 €
Investissement	255,17 €

**Restes à réaliser d'investissement à reporter :**

Recettes	162 868,00 €
Dépenses	200 492,00 €

À l'issue de cette présentation et hors présence de Monsieur le Président,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **DÉCLARE** que le Compte financier unique 2024 budget ASSAINISSEMENT, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération n° 2025-15 : « Affectation du résultat de fonctionnement 2024 budget ASST » : approuvé à l'unanimité.**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le résultat positif du service de l'ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2024 s'élève à **78 877,85 €** en fonctionnement. Cette somme est conforme aux écritures du comptable principal du SGC Nord Drôme. Il convient de procéder à l'affectation de cet excédent.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation en réserve R 1068 en investissement sur budget 2025 : ..... **37 368,83 €**  
Report en exploitation R 002 sur budget 2025 : ..... **41 509,02 €**

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025 - SUITE -

**Délibération n° 2025-16 : « Vote du budget primitif 2025 budget ASST » : approuvé à l'unanimité.**

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le budget primitif 2025 service ASSAINISSEMENT, qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses	289 310,00 €	Dépenses	347 016,00 €
Recettes	289 310,00 €	Recettes	347 016,00 €

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➢ APPROUVE le budget primitif 2025 du Syndicat « service assainissement »

**Questions diverses :**

**Fin de la 2G en 2026 et de la 3g en 2028** : Véolia a informé le syndicat que la fin de la 2G en 2026 et de la 3G en 2028 des opérateurs de téléphonies, va nécessiter de renouveler la quasi-majorité des télégestions, et a fourni un tableau qui récapitule l'inventaire et les dates prévisionnelles de renouvellement. Pour le remplacement d'un Sofrel S 500 l'enveloppe est de l'ordre de 4 300 € HT/équipement : 9 en 2026 dont un qui sera fait par Véolia car prévu au contrat.

Pour des télégestions autonomes type LS42 l'enveloppe est de l'ordre de 2 000 € HT/ équipement : 3 en 2026 et 9 en 2028.

Une réunion est prévue le lundi 7 avril 2025 pour en discuter.

**Fin de contrat de délégation du service public d'eau potable** : dans le cadre du contrat d'aide à la maîtrise d'ouvrage pour la fin de la DSP et mise en place d'un nouveau mode de gestion, signé avec IRH, une réunion de lancement est prévue le lundi 14 avril 2025.

**Extension réseau d'eaux usées aux Appaix** : Monsieur le Président rappelle que l'appel d'offre pour les travaux a été lancée, et expire le vendredi 11 avril 2025.

La séance est levée à 22H00

Le Secrétaire,  
Pascal BRUNET



Le Président,  
Yves PESENTI

